



DGAS : retour sur l'A.G. du 20 février 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

L'explosion du nombre de personnes accueillies dans les MDS est désormais un fait incontestable dans le département. Le service social départemental est une fois de plus seul face à l'explosion de la précarité !

Le service social départemental confronté à la détresse des publics au parcours migratoire.

Les professionnels de l'action sociale exerçant leur mission en prévention, en PMI ou en enfance-famille tirent la sonnette d'alarme tant leurs conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières années. L'explosion de la précarité des populations, l'abandon de ces dernières par les institutions pourtant à vocation sociale, telles que la CAF, la

MSA... l'accueil massif des populations réfugiées issues du protocole Dublin III ou autres, soumettent les personnels à de fortes pressions et exigent l'ouverture de discussions en urgence. Déjà, nous enregistrons en 2017 une augmentation de 40 % de personnes accueillies au seul titre d'une problématique CAF. Nous estimons à 18 000 personnes ou familles les victimes des conséquences de la politique CAF des Bouches-du-Rhône reçues en MDS en 2017 dans le seul cadre des astreintes. En cours d'année 2017, les MDS ont dû prendre acte du retrait de la MSA et de la réorientation des populations vers leur service.

À ces publics en détresse vient s'ajouter depuis environ deux ans l'extrême dénuement de populations réfugiées reçues dans le cadre de l'astreinte. Ces publics des plus vulnérables viennent massivement rencontrer les professionnels des MDS du centre-ville mais aussi des MDS périphériques comme celles des quartiers nord. Les professionnels sont démunis face au manque de moyens et des accueils toujours plus nombreux.

Si l'accueil de ces populations ne fait aucun doute pour personne, la faiblesse des moyens, l'absence de lieux d'hébergement, d'aides financières décentes et acceptées de tous les cadres conduisent les professionnels à s'épuiser dans des recherches inutiles, des argumentations de leurs évaluations complètement décalées par rapport à l'urgence sociale dont ils sont les témoins.

Face à ces constats, l'Assemblée Générale du 20 février 2018 a confirmé l'impossibilité pour le service social de poursuivre ses activités dans des conditions d'exercice aussi dégradées.

► L'établissement d'un cahier revendicatif sera l'objectif d'une prochaine rencontre prévue le 23 mars 2018 au matin.

► Une présentation des travaux syndicaux sera faite dans le cadre de l'Assemblée Générale du mardi 3 avril 2018. D'ores et déjà dites-nous qui peut se rendre disponible pour la réunion consacrée à l'établissement du cahier revendicatif prévue le vendredi 23 mars au matin (sur autorisations syndicales d'absence "bons verts").

**Pour les autres, RDV le mardi 3 avril 2018 de 14h à 17h
Hôtel du département – salle A 1 123 C
(trois heures d'information syndicale ont été déposées par nos syndicats)**